



DIVIDENDES RECORD DU CAC 40 EN 2025 : LES ACTIONNAIRES PROFITENT, LE RESTE DU PAYS SUBIT L'AUSTERITE

Mémo n°154

Ce qu'il faut retenir :

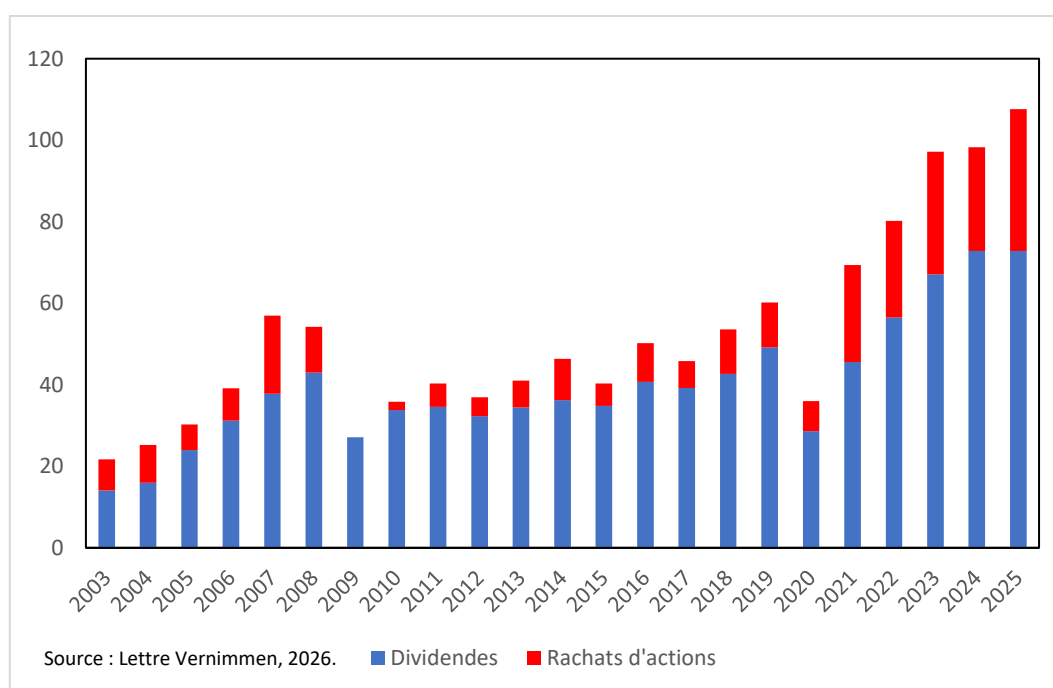
- Dans sa publication de janvier 2026, la [Lettre Vernimmen](#) annonce que les entreprises du CAC 40 ont établi un nouveau record, puisqu'elles n'ont jamais redistribué autant de profits à leurs actionnaires depuis que cette étude est réalisée en 2003¹. Après les 69,4 milliards d'euros versés aux actionnaires en 2021 et les 98,2 milliards en 2024, les quarante plus grands groupes français ont versé 107,5 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2025, soit une hausse de près de 55% en quatre ans.
- Dans le même temps, la crise inflationniste a mis à mal le monde du travail : le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs a diminué de 3,5% entre 2021 et 2025. Ces résultats mettent en évidence les inégalités criantes qui traversent la société française et appellent à une meilleure répartition de la richesse produite.
- Alors que les dernières annonces gouvernementales sur le projet de loi de finances 2026 confirment que les grandes entreprises et les plus fortunés ne sont, une fois de plus, pas mises à contribution à la hauteur de leurs moyens, ces chiffres soulignent l'urgence d'une meilleure répartition des richesses produites, passant notamment par le rétablissement de la justice fiscale.
- En parallèle à cela l'enjeu de la hausse des salaires est pleinement d'actualité, en revendiquant un partage des richesses créées plus favorable au monde du travail. Pour cela, les propositions de la CGT sont claires : augmenter le SMIC à 2000 euros bruts mensuel, augmenter automatiquement toutes les grilles de salaires dans les branches, les entreprises et les administrations dès lors que le Smic est réévalué, c'est-à-dire rétablir l'échelle mobile des salaires, augmenter le point d'indice dans la fonction publique pour rattraper toutes les années de gel, revaloriser les pensions de retraite ou encore arrêter les exonérations de cotisations qui enferment les travailleuses et les travailleurs dans des trappes à bas salaires.

¹ La lettre Vernimmen est une publication de référence en finance d'entreprise, qui présente de façon pédagogique les principales pratiques financières des entreprises et les évolutions récentes dans ce domaine. Chaque année, au mois de janvier, elle publie les montants des dividendes et des rachats d'actions versés par les entreprises du CAC 40 au titre de l'année précédente.

1. Près de 110 milliards d'euros versés par les entreprises du CAC 40 en 2025.

C'est donc une hausse de près de 10% par rapport à l'année dernière et de 34% par rapport à 2022. Parmi ces 107,5 milliards d'euros de profits distribués aux actionnaires, 34,8 milliards d'euros se sont faits sous forme de rachats d'actions (25,5 milliards en 2024, soit une hausse de 36,5%), et 72,8 milliards d'euros sous forme de versements de dividendes (72,8 milliards en 2024, soit une stagnation globale des dividendes). La hausse des profits redistribués aux actionnaires entre 2024 et 2025 masque donc un double mouvement : un maintien à un niveau élevé des dividendes versés ; une augmentation très importante des rachats d'actions (+9,3 milliards).

Cependant, il faut bien souligner que les versements de dividendes restent à un niveau élevé historiquement : entre 2003 et 2024, les dividendes versés ont été en moyenne de 38,3 milliards d'euros, contre 72,8 cette année. Et dans le cas des rachats d'actions, les montants en jeu établissent un record depuis que la Lettre Vernimmen est publiée².



Graphique 1. Montant des dividendes versés aux actionnaires et des rachats d'actions par les entreprises du CAC 40 entre 2003 et 2025.

Ces chiffres illustrent les conséquences des cadeaux fiscaux offerts par les gouvernements successifs d'Emmanuel Macron depuis 2017, comme avec la mise en place de la flat-tax sur les revenus du

² Les données sur les rachats d'actions et les dividendes versés aux actionnaires sont disponibles depuis 2003. Par ailleurs, pour en savoir plus sur les rachats d'actions, voir le [mémo éco](#) n°87 - « Le capital est le grand gagnant de la crise ».

capital. Alors que les dividendes versés et les rachats d'actions augmentaient en moyenne de 8,5% par an entre 2003 et 2017 (et même de 3% par an sur le quinquennat précédent de François Hollande entre 2012 et 2017), les profits redistribués aux actionnaires augmentent désormais de 13,4% par an en moyenne depuis 2017. Autrement dit, la politique de l'offre d'Emmanuel Macron a permis de soutenir une croissance des revenus du capital et donc d'enrichir toujours plus les grandes entreprises et les ménages les plus aisés.

Trois groupes se démarquent dans le classement et représentent à eux seuls près d'un tiers (32%) du montant total distribué : TotalEnergies (14,5 milliards), AXA (10 milliards) et Sanofi (9,8 milliards). En ajoutant seulement trois autres groupes, on obtient la moitié des versements aux actionnaires du CAC 40 pour l'année 2025 : LVMH (8,6 milliards), BNP Paribas (7,6 milliards) et Vinci (4,6 milliards). Dit autrement, la moitié des versements aux actionnaires résulte de seulement six multinationales sur les quarante que compte le CAC.

2. Des chiffres qui appellent à une redistribution de la richesse produite.

Alors que les profits redistribués aux actionnaires du CAC 40 ont progressé de 55% depuis 2021 pour atteindre 107,5 milliards d'euros en 2025, les salaires n'ont pas suivi l'inflation : le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs a diminué de 3,5% sur la même période. Concrètement, pour un·e travailleur·se rémunéré·e au salaire brut médian, cette perte se traduit par environ 90 euros de moins par mois, soit 1 080 euros par an.

Ces chiffres mettent en évidence l'antagonisme entre le travail et le capital, et soulignent l'urgence de réguler ces versements aux actionnaires et d'assurer une répartition plus juste des richesses produites.

3. Et à une plus juste contribution fiscale des grandes entreprises et des plus riches.

Les dernières annonces gouvernementales sur le projet de loi de finances 2026 ont confirmé que les entreprises et les ménages les plus fortunés ne sont pas mis à contribution à hauteur de leurs moyens. Même si la surtaxe sur les bénéfices des grandes entreprises est reconduite en 2026, le gouvernement a fait le choix d'en réduire le rendement, qui est estimé à 7,3 milliards d'euros, soit moins qu'en 2025 où il atteignait 8 milliards. Par ailleurs, on pourrait imaginer que cette taxe ne soit pas exceptionnelle, mais qu'elle soit appliquée chaque année tant que le déficit public reste au-dessus du seuil des 3% visé par le gouvernement afin de s'assurer que les grandes entreprises contribuent de façon permanente à l'effort budgétaire. Cela est d'autant plus justifié que ce sont celles qui ont en grande partie bénéficié des cadeaux fiscaux et de la politique de l'offre depuis 2017.

La responsabilité des gouvernements successifs est manifeste lorsque près de 200 milliards d'euros sont octroyés aux entreprises sans aucun contrôle ni contrepartie dans leur utilisation.

D'autre part, les débats sur la taxe Zucman ont permis de démontrer que les ultra-riches ne paient que très peu d'impôts car les milliardaires optimisent le droit fiscal en créant des holdings, c'est-à-dire des sociétés qui vont détenir les actions de leurs entreprises. Et ce sont ces holdings qui vont percevoir les dividendes, ce qui leur permet d'échapper à l'impôt sur le revenu. Or ce sont les ménages les plus fortunés qui touchent l'essentiel des dividendes qui sont versés par les grandes entreprises aux actionnaires³.

Par ailleurs, le gouvernement anticipe que la contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR) ne rapportera que 650 millions d'euros en 2026, bien en-deçà de l'objectif initial de 1,5 milliard d'euros. Pour 2025, alors qu'un rendement de 1,4 milliard était prévu, la contribution ne devrait finalement rapporter que près de 400 millions. Cet écart s'explique notamment par le fait que certains contribuables concernés ont anticipé le versement de dividendes avant le 31 décembre 2024, afin d'éviter d'être soumis à l'impôt. En pratique, ils ont ainsi augmenté leurs revenus sur 2024 plutôt que sur 2025, et ces stratégies d'optimisation fiscale des ménages les plus aisés ont réduit l'assiette de la contribution et donc son rendement.

Pour éviter ce contournement, l'économiste Gabriel Zucman propose de taxer le patrimoine des ultra-riches en y incluant les biens professionnels, essentiellement des actions de leur propre société.

C'est par exemple le cas de la famille Arnault, dont la fortune (116,7 milliards d'euros en juillet 2025, selon Challenges) est composée à 98% des actions LVMH. Lorsque LVMH distribue 8,6 milliards d'euros à ses actionnaires en 2025, 4,2 milliards sont versés à la seule famille Arnault (qui détient 48,6% des parts de LVMH). Celle-ci ne paie presque aucun impôt sur le revenu, les actions de LVMH étant détenues par la holding familiale.

En conséquence, les chiffres présentés ici montrent l'urgence d'aller vers une plus grande justice fiscale, que ce soit par une taxation accrue des bénéfices des grandes entreprises ou par une fiscalité plus élevée sur les plus grandes fortunes. Les près de 110 milliards d'euros redistribués aux actionnaires en 2025 témoignent de ressources financières importantes susceptibles d'être mises à contribution, plutôt que de faire peser le coût des cadeaux fiscaux accordés depuis 2017 sur le monde du travail, les services publics et la protection sociale.

Montreuil, le 25 mars 2026.

³ Sur ce sujet, voir le [mémo éco](#) n°152 - « Déficit public : la taxe Zucman pour mettre à contribution les plus fortunés ».